

Conditions générales d'inscription

Écoles de journalisme - ESJ Lille, CFJ, IPJ, CELSA, IFP, CUEJ, IJBA

INSCRIPTION

Toute inscription doit être retournée accompagnée de tous les éléments demandés.

Les inscriptions accompagnées d'un règlement nul ou partiel ne sont pas prises en compte.

Aucune inscription ne peut être effectuée par téléphone, télécopie ou e-mail.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les frais de scolarité de 3 500 € sont à régler selon l'une de ces 3 possibilités :

➤ à l'inscription en totalité par chèque unique de 3 450 € (réduction de 50 €).

➤ en 5 chèques de 700 € remis et datés du jour de l'inscription (pas de chèques postdatés) : le premier chèque sera encaissé dans les jours qui suivent l'inscription, les 4 autres déposés les 25 novembre, 25 décembre 2018 et 25 janvier et 25 février 2019.

➤ en 5 versements : un chèque de 700 € à l'inscription suivi de 4 prélèvements automatiques mensuels de 702 € (2 € de frais bancaires par prélèvement) aux 25 novembre, 25 décembre 2018 et 25 janvier et 25 février 2019. Fournir dans ce cas une autorisation de prélèvements (disponible au secrétariat 01 44 32 12 00) et un RIB/RIP (relevé d'identité bancaire ou postal).

GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS ANNULLATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit en passant à notre secrétariat où un formulaire spécifique est disponible, soit par lettre recommandée avec AR.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

La non-présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours **ne constituent pas une annulation réglementaire**.

Dans tous les cas, c'est la **date de réception à notre secrétariat** du formulaire d'annulation ou de la lettre recommandée qui fait foi.

Toute inscription annulée avant le début des cours sera intégralement remboursée.

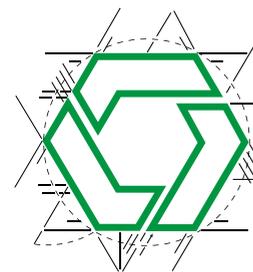
Pour garantir la qualité de sa prestation pédagogique, l'IPESUP propose une période d'essai de quatre semaines pendant lesquelles toute annulation donnera lieu à un remboursement au prorata des heures restant à effectuer. Cette période d'essai prendra fin **le lundi 7 janvier 2019 (inclus)**. **Au delà de cette date, aucun remboursement ne pourra plus être effectué, quel que soit le motif de l'annulation.**

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.



IPESUP



FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

Écoles de journalisme

Nom

Prénom

Adresse

Tél. fixe Tél. portable

e-mail @

ÉTUDES SUIVIES DEPUIS LE BAC

Bac : Année Série Mention

	ÉTUDES SUPÉRIEURES	FACULTÉ/ÉCOLE
Bac+1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+4	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac+5	<input type="text"/>	<input type="text"/>

GROUPE CHOISI Mercredi Samedi Jour indifférent

ÉCOLE(S) / CONCOURS ENVISAGÉ(S)

ESJ Lille IPJ IFP (Paris II) IJBA CFJ CELSA CUEJ Strasbourg

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total de l'inscription Fait à le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat

Date et signature
obligatoires
ci-contre

Conditions générales d'inscription

Écoles de journalisme - ESJ Lille, CFJ, IPJ, CELSA, IFP, CUEJ, IJBA

INSCRIPTION

Toute inscription doit être retournée accompagnée de tous les éléments demandés.

Les inscriptions accompagnées d'un règlement nul ou partiel ne sont pas prises en compte.

Aucune inscription ne peut être effectuée par téléphone, télécopie ou e-mail.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les frais de scolarité de 3 500 € sont à régler selon l'une de ces 3 possibilités :

- à l'inscription en totalité par chèque unique de 3 450 € (réduction de 50 €).
- en 5 chèques de 700 € remis et datés du jour de l'inscription (pas de chèques postdatés) : le premier chèque sera encaissé dans les jours qui suivent l'inscription, les 4 autres déposés les 25 novembre, 25 décembre 2018 et 25 janvier et 25 février 2019.
- en 5 versements : un chèque de 700 € à l'inscription suivi de 4 prélèvements automatiques mensuels de 702 € (2 € de frais bancaires par prélèvement) aux 25 novembre, 25 décembre 2018 et 25 janvier et 25 février 2019. Fournir dans ce cas une autorisation de prélèvements (disponible au secrétariat 01 44 32 12 00) et un RIB/RIP (relevé d'identité bancaire ou postal).

GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS ANNULLATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit en passant à notre secrétariat où un formulaire spécifique est disponible, soit par lettre recommandée avec AR.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

La non-présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours **ne constituent pas une annulation réglementaire**.

Dans tous les cas, c'est la **date de réception à notre secrétariat** du formulaire d'annulation ou de la lettre recommandée qui fait foi.

Toute inscription annulée avant le début des cours sera intégralement remboursée.

Pour garantir la qualité de sa prestation pédagogique, l'IPESUP propose une période d'essai de quatre semaines pendant lesquelles toute annulation donnera lieu à un remboursement au prorata des heures restant à effectuer. Cette période d'essai prendra fin **le lundi 7 janvier 2019 (inclus)**. **Au delà de cette date, aucun remboursement ne pourra plus être effectué, quel que soit le motif de l'annulation.**

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Affranchir
au tarif
lettre en
vigueur

Melle - M.

18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

Paris, le _____ Mademoiselle, Monsieur
nous avons bien reçu votre inscription à notre préparation aux Écoles de journalisme et nous vous en remercions.

Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la préparation.

Groupe choisi : Mercredi Samedi Jour indifférent

Votre dossier est complet incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions

Visa IPESUP